



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 4 août 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Frédéric POLLET
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : frederic.pollet@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Mairie de Bouzonville
1 Place du Général de Gaulle
57320 Bouzonville

OBJET : Dossier de déclaration concernant la création de 2 ouvrages de franchissement permanent sur un cours d'eau.

Notification mairie

RÉF. : Dossiers instruits_en cours\Travaux sur cours d'eau\BOUZONVILLE\ouvrages ONF

P.J. : 3

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- la création de 2 ouvrages de franchissement permanent sur un cours d'eau

Ce dossier a été déposé par : ONF

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :


- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57-2020-00235 en date du 04 août 2020, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau PI,



Eva FUMAGALLI